

## EN BREF

- **08/05/2025** – Télétravail : [le développement du télétravail expose à des risques souvent exclus des contrats d'assurance habitation classiques](#), notamment les dommages liés au matériel professionnel. Ces sinistres, survenant dans un cadre professionnel, peuvent ne pas être couverts. Il est donc essentiel de vérifier les garanties de son contrat et d'envisager une assurance adaptée à l'activité professionnelle.
- **26/05/2025** – Santé : [la Sécurité sociale pourrait faire face à une crise de liquidité dès 2027](#), l'Acoss, l'agence de trésorerie de la Sécurité sociale, risquant de ne plus pouvoir emprunter pour combler les déficits croissants. La Cour des comptes souligne l'urgence de réformes pour éviter cette situation critique.
- **30/05/2025** – Assurance emprunteur : [trois ans après son entrée en vigueur, la Loi Lemoine, visant à simplifier le changement d'assurance emprunteur, peine à bouleverser le marché](#). La domination des banques, la complexité des démarches et le manque d'information expliquent en partie cette situation.
- **30/05/2025** – Assurance vie : [en avril 2025, les versements en assurance-vie ont atteint un record à 16,5 milliards d'euros](#), portés par des rendements attractifs et une collecte nette élevée.

## Transformation de l'assurance en 2025 : quels enjeux ?

[Le secteur de l'assurance continue en 2025 sa mutation profonde](#), portée par la généralisation des outils numériques, la montée en puissance des données et l'évolution des comportements assurantiels. Dans cet environnement mouvant, les pratiques de tarification, la conception des offres et la gestion des risques évoluent rapidement.

La digitalisation permet un pilotage plus précis de la chaîne de valeur. L'automatisation de processus tels que la souscription ou la gestion des sinistres, via des technologies comme la RPA ou l'intelligence artificielle, contribue à une réduction des délais de traitement et à une optimisation des coûts. Ces outils favorisent également des ajustements tarifaires plus fréquents, des hypothèses de modélisation régulièrement révisées et une segmentation affinée des portefeuilles.

Certaines plateformes, à l'image d'Akur8, exploitent des algorithmes de tarification prédictive intégrant des données comportementales et contextuelles en grande quantité. Le rôle de l'actuaire s'élargit, intégrant davantage d'analytique et de surveillance des signaux faibles dans les modèles. L'essor des produits flexibles, souvent à la demande, ou des contrats usage-relié, contribue à une complexification des structures tarifaires, avec des modèles souvent non-linéaires et ajustables.

La granularité croissante des données, notamment issues des objets connectés ou du suivi client, alimente une approche plus proactive du risque et une personnalisation renforcée des couvertures.

Ces transformations s'inscrivent dans un cadre réglementaire toujours plus exigeant, marqué par des obligations accrues en matière de protection des données, de transparence et de documentation des processus actuariels.

## Ces franchises non réclamées qui coûtent 1,5 milliard d'euros pour l'Assurance Maladie

Le rapport 2024 de la Cour des comptes alerte sur le déficit croissant de la Sécurité sociale, notamment celui de l'Assurance-maladie qui pourrait atteindre 22,1 milliards d'euros en 2025.

[Une des sources de pertes identifiées concerne les participations forfaitaires et franchises médicales](#) (1 à 50€ par acte ou médicament). Ces montants, non remboursés ni par la Sécurité sociale ni par les complémentaires santé, constituent un « reste à charge ».

Lorsque le patient bénéficie du tiers payant, l'Assurance-maladie règle l'intégralité de la facture, y compris ce reste à charge qui devrait être ensuite récupéré. Cependant, ce recouvrement a été suspendu en 2020, partiellement repris en 2023, mais reste limité à certains seuils, excluant de nombreuses petites créances.

Ainsi, 1,5 milliard d'euros restent impayés à la fin 2024. Bien que ces montants soient modestes pris individuellement, leur cumul représente un manque à gagner majeur. La Cour recommande donc de relancer le recouvrement et de renforcer la lutte contre la fraude, estimée à 4,5 milliards d'euros.

## LES EVENEMENTS À VENIR

- Retrouvez l'ensemble de nos évènements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.

